

# ASSEMBLEE NATIONALE

13 avril 2005

---

LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (n° 2216)

## AMENDEMENT

N° 7

présenté par  
M. BARDET, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles  
saisie pour avis

-----  
**ARTICLE PREMIER**

*(Art. L.O. 111-3 du code de la sécurité sociale)*

Supprimer le 3° du A du I de cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination relatif à la restructuration des lois de financement de la sécurité sociale.